

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026-103



COMMUNE DE CORNAS

1 Place de l'Eglise

07130 CORNAS

Tél : 04-75-81-81-65

Fax : 04-75-81-01-23

Courriel : mairie@cornas.fr

OBJET : INTERDICTION DE PRATIQUER DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET INTERDICTION D'ACCES AU STADE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,

Considérant les travaux entrepris sur l'enceinte des terrains de football de ces derniers jours et les risques de générer des dégâts sur l'aire de jeux du stade municipal.

ARRETE :

Article 1 : Interdiction de pénétrer dans l'enceinte du stade et de pratiquer une activité sportive sur les terrains du stade (Parties A et B et C et D voir annexe jointe) à compter du mardi 23 juin 2026 08 h 00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 22 h 00.

Article 2 : sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

- Le Maire de la Commune de Cornas
- Le Président de l'A.S. Cornas.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de la légalité.

À CORNAS

Le 23/06/2026

La Maire,

Magali HEBRARD



Terrains soumis à interdiction de pratiquer une activité sportive

Annexe de l'arrêté N° 2026-103

